

DIEUPENTALE

Année 2003



BULLETIN COMMUNAL

*Le clocher mur et la nef datent du
XVII^e siècle.*



Mairie de DIEUPENTALE
3, rue de la Mairie
82170 DIEUPENTALE

SOMMAIRE

Page 2	► Sommaire
Page 3	► Le mot du Maire
Page 4	► Honneur et patrie
Page 5	► Historique
Page 6	► Réalisations en 2003
Page 7	► Et demain !!!!
Page 8	► La vie dans notre village !!!!
Page 9	► En quelques chiffres
Page 10 - Page 11	► CCTGV
Page 12	► A.V.I.E
Page 13 - Page 14- Page 15	► L'année 2003 à la CCTGV
Page 16 - Page 17 - Page 18	► Collectif C-PANNET
Page 19 - Page 20 - Page 21	► A.D.C.A.
Page 22	► SCOT
Page 23	► Puits et Réglementation
Page 24- Page 25	► SIEEOM
Page 26	► SIEEURG
Page 27	► Rappel des obligations déclaratives en matière de taxes
Page 28	► ADDP
Page 29	► Gym Fizz
Page 30 - Page 31	► Bibliothèque Municipale & Club des aimés
Page 32 - Page 33	► Boule Dieupentalaise
Page 34	► Foot-Tennis- Animaux errants
Page 35	► A.C.C.A
Page 36	► Garderie municipale
Page 37	► Comité des Fêtes
Page 38 - Page 39	► Le groupe scolaire
Page 40	► Scion Dieupentalais
Page 41 - Page 42	► Répertoire pratique

Le mot du Maire

Dieupentalaises, Dieupentalais,

Fidèle à l'engagement que j'avais pris de transparence et de rigueur, je viens par ces quelques mots vous informer de la vie de notre village pour l'année 2003 ainsi que les projets qui me tiennent à cœur pour l'année 2004.

Durant 2003, certains gros travaux de voirie ont été réalisés au chemin du Stade ainsi que le re goudronnage et l'entretien de certains chemins communaux.

La maison située derrière la Salle des Fêtes a été achetée puis démolie et une place avec parking et espace vert sera prochainement aménagée à cet endroit.

Divers travaux de mise en conformité ont été réalisés aux écoles (isolation d'une salle, mise en place de portes et de cloisons coupe-feu, remise aux normes de l'équipement électrique et des alarmes incendie).

Des petits travaux ont été réalisés par nos employés municipaux (bétonnage de l'entrée de l'ancien cimetière avec remise en état du portail, peintures de diverses salles, aménagement de la descente à l'ancien boulodrome, divers entretiens de bâtiments et d'équipements communaux).

L'année 2004 verra enfin le début des travaux de l'aménagement de la traversée du village. Les travaux de dissimulation du réseau d'éclairage public (avec un nouveau poste de renforcement) ainsi que la remise en état du réseau pluvial précéderont les travaux de la chaussée (parkings, espaces verts et piste piétonne).

2004 devrait également voir le début d'un vaste projet d'agrandissement des écoles, cantine, garderie et bâtiments communaux rendu nécessaire par l'arrivée prochaine de nombreux nouveaux habitants dans notre village.

C'est ce visage dynamique, ce goût de l'action, cette joie en l'avenir, en un mot, c'est cette passion pour notre village qui aujourd'hui nous stimule pour que vive et se développe Dieupentale.

Jean-Bernard LACAZE



HONNEUR ET PATRIE

Le 22 mai 2003 au cours Foucault de Montauban,
Les Anciens Combattants Volontaires de la Résistance du Département de
Tarn et Garonne réunis en congrès ont déposé une gerbe au pied du Monu-
ment aux Morts.

A la suite de cette cérémonie, il a été délivré La médaille de Reconnaissance
de la République Française pour services rendus à la Nation pendant la
guerre 1939/1945 aux quelques survivants rescapés de l'armée de l'ombre
où parmi eux figure Monsieur Raymond DUMONS, ancien Receveur des
Postes de Dieupentale et de Grisolles et ancien Maire Adjoint de Dieupentale.

C'est avec respect et reconnaissance que nous lui adressons toute notre
sympathie.



HISTORIQUE

Dieupentale était divisé en deux villages distincts ayant chacun ses consuls et son église, l'une appelée « La motte de Dieupentale » desservie par l'église de Saint Martin, l'autre appelée « Le château de Dieupentale », desservie par l'église Saint Pierre.

En 1317, Guiraud-Genidonis, Sénéchal de Toulouse, sur ordre du roi Philippe le Long, fit donation de « La motte de Dieupentale ainsi que plusieurs autres lieux situés dans la contrée, à Pierre de Galand, Grand maître des Arbalétriers de France. Les seigneuries provenant de cette donation furent confisquées par le roi Jean II Le Bon sur Jean de Galand pour ennemis qu'il s'était rendu par obéissance à son adversaire le roi d'Angleterre et en fit don le 17 mars 1356 à Jean Lemenargue dit Bourcicaut depuis, Maréchal de France qui revendit l'année suivante la plus grande part de ses seigneuries et notamment Dieupentale à Bertrand Seigneur de Terride.

Il faut dire que la guerre de cent ans commencée fin 1337 et qui devait durer jusqu'en 1453, était particulièrement ressentie dans nos contrées car la petite noblesse qui souffrait de l'amoindrissement des droits féodaux, aigrie contre la haute noblesse qui se groupait autour du puissant seigneur d'Armagnac avaient réclamé d'Edouard III Roi d'Angleterre, un appui effectif et le Roi d'Angleterre avait envoyé en Aquitaine son propre fils, le Prince de Galle, le fameux Prince Noir. La Motte était dans le domaine du Roi de France et le château de Dieupentale sous la domination du Prince Noir. Ainsi donc à Dieupentale comme dans toute la contrée, la place était brûlante et difficile à conserver, on ne pouvait être dévoué au Roi de France et allié au Prince Noir, ses méthodes étaient trop expéditives. On comprend très bien que le cadeau fait à Jean dit Bourcicaut était un cadeau empoisonné, il ne pouvait pas être maréchal de France et allié du Prince Noir, d'où sa décision de s'en débarrasser d'une manière élégante et quelque peu lucrative.

Dès ce moment il y eut au moins deux Seigneurs de Dieupentale, l'un substitué aux droits du Roi, l'autre continuateur de la famille de Dieupentale, cette dernière étant représentée au XIV^e siècle par Jean de Dieupentale qui avec Bertrand Seigneur de Terride, donna aux habitants de Dieupentale un terrain pour y bâtir un fort.

REALISATIONS EN 2003

EMBELLISSEMENT DU VILLAGE

Cette année encore, le personnel communal qui s'occupe de l'entretien a reçu les **félicitations au "concours des villages fleuris"**. On ne peut que les encourager.

MATERIEL ADMINISTRATIF

Achat d'un ordinateur, d'une imprimante, scanner et photocopieur.

Le photocopieur actuel de la mairie est affecté à l'école.

CARTES GEOGRAPHIQUES

Les cartes géographiques, anciennement utilisées dans les écoles primaires, ont été encadrées par le personnel communal, car elles ont aujourd'hui une certaine valeur. Elles seront par la suite accrochées aux murs des salles de classes, de réunions, salle des fêtes et mairie.

LE N° 2, ROUTE DE BORDEAUX N'EXISTE PLUS!!!

En effet, la maison occupant l'emplacement n°2, route de Bordeaux a été démolie.

Dans le cadre de la "Traversée du village", une nouvelle place sera aménagée, parking, espaces verts.

Coût de la démolition: 18 059.60 € TTC

Le mur mitoyen avec M. et Mme NOYERS sera consolidé et crépi en laissant quelques briques apparentes.

Le montant du devis pour cette restauration du mur s'élève à 15 233.79 € TTC.

TRAVAUX EFFECTUES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL

- Des travaux de peinture concernant la salle des fêtes, le préau reliant les salles communales et la bibliothèque, le portail du cimetière, la rampe d'accès au cimetière;
- Marches de l'ancien boulo-drome, rue du Général Larroque.
- Restauration du Monument aux Morts.

ECOLE : MISE AUX NORMES DE SECURITE

Après passage de la Commission de Sécurité, le SDIS (Syndicat Départemental Incendie et Secours), le groupe scolaire a dû subir quelques travaux de remise aux normes.

Cloisons prégyfeu

Porte coupe feu

Installation électrique

Main courante pour escaliers

Coût: 7090 euros

CHEMIN DU STADE

Le chemin vicinal desservant le Stade et la Société ANTAVIA a été aménagé et renforcé.

L'entreprise E.C.T.P s'est chargée de l'opération.

Coût de l'opération: 39 353.91 € TTC

Coût de la mission de Maîtrise d'œuvre confiée à la DDE: 2324.43 € TTC.

ACHAT DE L'APPARTEMENT ATTENANT AU BUREAU DE POSTE

La Commune est maintenant propriétaire de l'appartement attenant au bureau de Poste.

La partie du haut comprend un appartement qui sera restauré en vue de le louer.

La partie du bas, qui se situe le long de la RN113, sera également restauré en prévision d'un local commercial.

Et demain !!!!

VENTE CLOS SAINT-DANIEL

La vente aux enchères du Clos Saint-Daniel est en cours.
Suite à une dénonce de surenchère, l'audience d'adjudication est prévue le 24 janvier 2004.
La Commune garde le DPU (Droit de Prémption Urbain).

TOITURE PRESBYTERE

Il est envisagé de refaire le toit du presbytère au début de l'exercice 2004.
Coût de l'opération 7 878.42 euros TTC.

TOITURE DES SALLES COMMUNALES

Après la restauration du toit et du plafond, la Commune projette de repeindre les murs et le sol, afin de redonner de la luminosité à la salle de dessin.

Il est également prévu la mise aux normes de l'installation électrique.

Coût de la restauration du toit: 12 631.67 €

A l'école !!!!

TRANSPORT SCOLAIRE COMMUNAL

Vu l'ancienneté et suite à une panne importante, le bus communal prendra sa retraite fin août 2004.
Le Conseil municipal a décidé que le Conseil Général se chargerait entièrement du transport scolaire de la commune à compter de la rentrée Septembre 2004. Les points de ramassages seront désignés par le Conseil Général.

Le Conseil municipal tentera de négocier au mieux auprès du Conseil Général, les sorties extra-scolaires nécessitant l'utilisation d'un bus et les sorties informatiques. Ou bien, il décidera suivant les besoins de l'école, du montant d'une subvention au prochain budget, pour la coopérative scolaire.

REMPLACEMENT ATSEM

M. le Maire rappelle qu'un poste d'ATSEM n'est pas obligatoire au sein d'un groupe scolaire et qu'il précise que l'ATSEM est simplement mis à la disposition de l'école.

Le Conseil décide, lors d'un arrêt d'un agent ATSEM, de ne pas effectuer de remplacement durant les 8 premiers jours d'arrêt de l'agent. Au delà de ce délai, il sera remplacé si cela est possible.

GARDERIE

Le prix de l'heure de garderie sera de 1 €, à compter du 1^{er} janvier 2004.

Garderie vacances...

La garderie procède à un sondage auprès des parents, afin de connaître le nombre d'enfants susceptibles de la fréquenter pendant les vacances.

avec moins de 7 enfants inscrits à temps plein la garderie n'ouvrira pas ;

avec 7 enfants ou plus inscrits à temps plein, la garderie ouvrira.

L'inscription ainsi que le paiement sont demandés à l'avance.

Aucun remboursement en cas d'absence ne sera effectué.

CANTINE

Le prix de repas de la cantine sera de 2.67 € le repas, à compter du 1^{er} janvier 2004.

La vie dans notre village !!!!

VIN D'HONNEUR ET REPAS DES AÎNES

Le "vin d'honneur du Nouvel An" a été organisé à la salle des fêtes, le dimanche 04 janvier 2004.

Le repas des aînés s'est déroulé le 17 janvier 2004 à la salle des fêtes.

MODIFICATION DE POSTE

Madame CAMPERGUE est employée à la garderie et à l'école avec un contrat emploi consolidé. Ce contrat arrivant à terme au 31 décembre 2003, le Conseil municipal a donc créé un poste d'agent d'entretien à temps complet pour l'école et la garderie, à compter du 01/01/2004. Mme CAMPERGUE est nommée à ce poste.

Le temps de travail de Madame VERDIER, employée au secrétariat avec un contrat emploi consolidé, était de 30h par semaine. A compter du 01/01/2004, le Conseil municipal décide de le passer à 35h par semaine.

CONCESSION DU CIMETIERE

Le prix d'une concession de cimetière est fixé à 20 € le m² pour une durée de 30 ans. Les concessions transitent par la mairie (guide des collectivités).

TELETHON

Montant Global : 266 €.

LA POSTE

Une boîte aux lettres jaune est à votre disposition sur la place, près de la porte d'entrée de la Poste. L'ancienne boîte est condamnée.

Cette opération n'entraîne aucune modification des horaires du courrier.

CAMIDOC

La Commune a reçu l'association CAMIDOC le 25,26 et 27 avril, à l'occasion de leur assemblée générale, visite de la région et de ses monuments.

L'association a envoyé une lettre de remerciements pour l'accueil chaleureux que lui a réservé la Commune de Dieupentale.

COURSE DE CHEVAUX

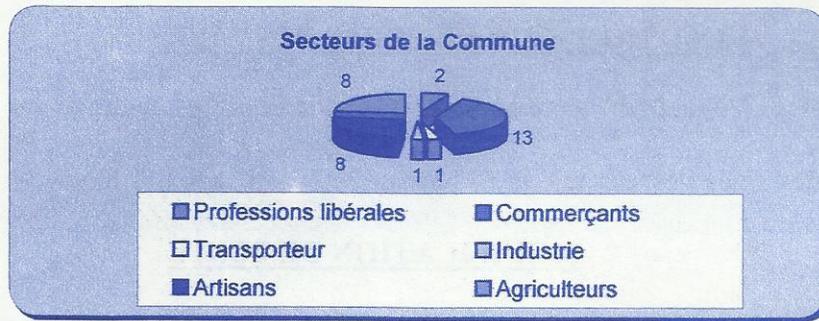
Une course d'endurance équestre est organisée sur les communes de Montbartier, Bessens, Montech Lacourt Saint-Pierre, **le 8 et 15 février 2004.**

Elle empruntera également les chemins situés sur la commune de Dieupentale.

PROJETS DE LOTISSEMENTS SUR LA COMMUNE

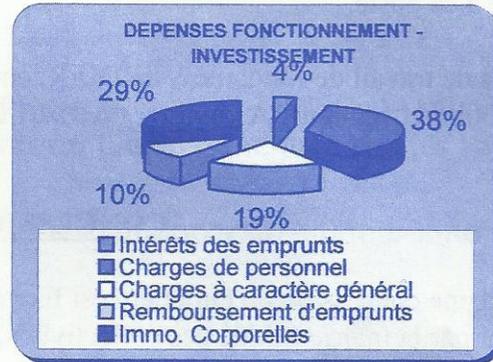
Notre village s'agrandit par l'arrivée de trois lotissements connus à ce jour.

En Quelques chiffres



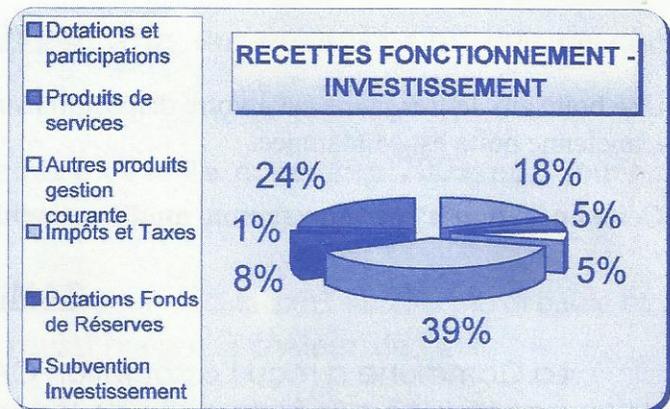
DEPENSES

Intérêts des emprunts.....	19 128 €
Charges de personnel.....	200 992 €
Charges caractère général	103 092 €
Remboursst d'emprunts.....	55 610 €
Immo. Corporelles.....	156 843 €



RECETTES

Dotations et participations.....	122 769 €
Produits de services.....	35 660 €
Autres produits gestion courante	32 870 €
Impôts et Taxes	263 743 €
Dotations Fonds de Réserves.....	50 534 €
Emprunts.....	160 000 €



DETAIL DES 4 TAXES





Antiquités
Bibliothèques

Le Manoir

Bibliothèques sur mesure dans boîtes anciennes

Jean-Louis Dauriac
Le Manoir
82170 Dieupentale

06.55.02.50.84
06.55.17.25.53

R.12. 113



Communauté de Communes
du Terroir
de Grisolles et Villebrumier



*Bessens, Campsas, Dieupentale, Grisolles, Labastide St Pierre,
Nohic, Orgueil, Reyniès, Varennes, Villebrumier*

La Communauté de Communes a créé un service de proximité :

L'ESPACE RURAL EMPLOI FORMATION

(EREF)

Grisolles : 09, rue F. Faugères - ☎ : 05.63.27.05.70 - 📠 : 05.63.27.05.71

Labastide Saint Pierre : 81, rue Victor Hugo - ☎ / 📠 : 05.63.30.07.54

STRUCTURES FERMÉES LE MERCREDI

Celui-ci ne cesse de développer ses services envers

les **DEMANDEURS D'EMPLOI**, les **SALARIÉS** ou les **ENTREPRISES**,

- ➔ aide aux entreprises (**RECRUTEMENT**, plan de formation pour le personnel, ...)
- ➔ mise à disposition d'**OFFRES D'EMPLOI**, de **FORMATION**, de **CONCOURS** et de documentation
- ➔ accueil par des personnes qui vous **CONSEILLERONT** et vous **GUIDERONT**, vous aideront dans l'élaboration de candidatures et dans vos différentes démarches administratives
- ➔ appel à divers organismes (ANPE, ADIAD / Cap Emploi, ...) qui mettent en place des permanences ou des ateliers (**LETRE DE MOTIVATION**, **CV**, **PRÉPARATION AUX ENTRETIENS D'EMBAUCHE**, ...) sur site.
- ➔ développement d'un partenariat diversifié avec l'association AVIE et le SARAPP.

Un nouveau service

AVIE : Agir Vers l'Insertion et l'Emploi

Dans les locaux de l'EREF au : 09, rue F. Faugères – 82170 GRISOLLES

☎ : 05.63.27.05.75 - 📠 : 05.63.27.05.71

lundi – mardi – jeudi – vendredi : 9h00 / 12h30

une permanence est assurée le mercredi matin à l'EREF de Labastide Saint Pierre

🔗 **FUTURS UTILISATEURS :**

Nous pouvons **METTRE À VOTRE DISPOSITION** des personnes pouvant assurer des emplois de proximité (**MÉNAGE**, **REPASSAGE**, **JARDINAGE**, garde d'enfants, etc ...) ou des petits travaux de bricolage, **NETTOYAGE** de locaux, **MANUTENTION**, peinture, tapisserie, petite maçonnerie, **SECRETARIAT**, **AIDE AU DÉMÉNAGEMENT**...

Les missions sont assurées par des demandeurs d'emploi disponibles et motivés. L'**AVIE** est l'**EMPLOYEUR**, vous n'avez donc aucune formalité administrative à remplir, **UN COUP DE TÉLÉPHONE SUFFIT**.

Pour les **EMPLOIS FAMILIAUX**, **50%** des sommes versées sont **DÉDUCTIBLES DES IMPÔTS** dans la limite du plafond légale.

FUTURS SALARIÉS :

Vous **RECHERCHEZ UN EMPLOI** ou vous voulez **COMPLÉTER VOS REVENUS, GÉRER VOTRE TEMPS DE TRAVAIL, DEVENIR SALARIÉ** de l'**AVIE**.

L'association vous propose des **MISSIONS DE PROXIMITÉ**, diverses, variées et établies selon vos **BESOINS** et vos **PROJETS**.

INSCRIVEZ-VOUS !!!



SARAPP

Dans les locaux de l'EREF au : 09, rue F. Faugères – 82170 GRISOLLES
☎ : 05.63.27.01.80 - 📠 : 05.63.27.01.89
lundi – mardi – jeudi : 8h30 / 17h00

Dans un souci de **FORMATION DE PROXIMITÉ**, le **GRETA** Tarn et Garonne (service de formation continue de l'Education Nationale) a instauré les SARAPP à travers tout le département. Basé sur le principe de l'auto-formation individualisée, le SARAPP offre la possibilité de **SE FORMER PRÈS DE CHEZ SOI** et de profiter des outils pédagogiques et méthodologiques mis en place par le GRETA .

Ces formations sont adaptées aux objectifs professionnels ou personnels des **SALARIÉS, DEMANDEURS D'EMPLOI, CES, CEC, CONTRAT EN ALTERNANCE, EMPLOI JEUNE**.

Destiné à un **PUBLIC NON SCOLARISÉ**, il assure les formations :

- **INFORMATIQUE** (Excel, Word, et Access), Internet
- **COMPTABILITÉ**,
- **FRANÇAIS, MATHÉMATIQUES, BIOLOGIE**
- **PRÉPARATION AUX CONCOURS ET AUX EXAMENS**

Pour élargir cette offre, le SARAPP est maintenant relais du réseau régional Pyramide. Il est également relais du CARIF OREF de Midi-Pyrénées, ce qui lui permet en partenariat avec l'Espace Rural Emploi Formation, de vous informer sur toute l'offre de formation régionale et sur vos droits et mesures d'aide aux salariés et aux entreprises.

EREF :

Responsable : **Gilles TURLAN**

Secrétaire : **Elisabeth LAMBERT**

Animatrice Grisolles (siège social) : **Séverine AMAT**

Animatrice Labastide Saint Pierre : **Pierrette GROLLEAU**

AVIE :

Animatrice : **Zélia VALLET**

SARAPP :

Accompagnatrice relais : **Angélique LUCAS**

A.V.I.E.

EREF de la C.C.T.G.V.

9, rue François FAUGERES - 82170 GRISOLLES - Tél : 05 63 27 05 75

Vous recherchez un emploi

- * Un complément de revenu ...
- * A proximité de chez vous ...
- * A temps choisi...

L' A.V.I.E. vous propose des missions de travail auprès de particuliers, commerçants, associations ou d'entreprises telles que : ménage, repassage, garde d'enfants, travaux administratifs, soutien scolaire, bricolage, jardinage, aide aux déménagements, manutention...

Possibilité de déductions fiscales.

Besoin d'un coup de main ponctuel ou de façon plus régulière !
Pas de démarches administratives à faire. Nous nous chargeons de tout

A.V.I.E, association loi 1901 à but non lucratif, peut vous assurer une aide ponctuelle ou régulière, rapide et efficace, lorsque vous en avez besoin en mettant à votre disposition, pour un tarif raisonnable, des personnes disponibles et motivés.

Et, si vous le souhaitez, vous aider et vous soutenir dans votre recherche d'emploi.

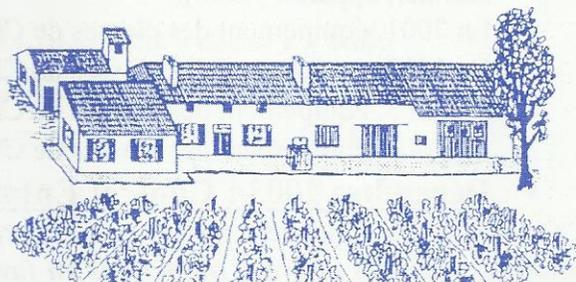
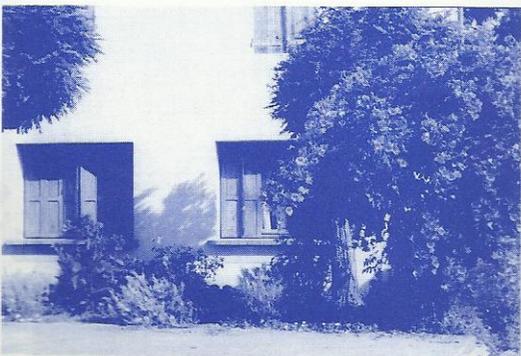
Vous pouvez nous joindre à :

GRISOLLES dans les locaux de l'EREF

Au 05 63 27 05 75

Zélia VALLET

DOMAINE DU PARC



Jean-Bernard LCAZE

Viticulteur

165, Chemin de Margastau

82170 DIEUPENTALE

Vente directe à la propriété

Halle du Sud Ouest

☎ & ☒ : 05.63.02.52.38

L'année 2003 à la CCTGV

En parallèle des activités habituelles (administration, voirie, EREF , entretien des ruisseaux,...), la CCTGV a réalisé les actions suivantes.

▪ Janvier 2003 : Relais Assistantes Maternelles

En complément des structures d'accueils collectives (crèches), il est envisagé de créer un relais d'assistantes maternelles sur le territoire en coordination avec la PMI et la CAF.

C'est ainsi que s'est tenue le 16/01/2003 une réunion réunissant tous les acteurs concernés par ce projet.

▪ Février 2003 : Charte paysagère

But : affirmer l'identité du territoire et l'aménager de manière harmonieuse.

Le séminaire de présentation le 06/02/2003 à Villebrumier a connu un vif succès auprès des 120 participants.

La volonté des élus a permis de poursuivre les sujets abordés au cours du séminaire par la création de quatre groupes de travail :

Le premier recense la possibilité d'ouvrir des sentiers de randonnées sur le territoire.

Le second établit un constat sur l'état des façades des centres-bourgs afin d'envisager leur éventuelle mise en valeur.

Le troisième groupe étudie la possibilité de mettre en place une signalétique de la route des vins sur l'AOC Fronton.

Le quatrième s'occupe d'agrémenter le paysage par le fleurissement des friches.

▪ Avril 2003 : Adhésion au Pays Montalbanais

Le 28/04/2003, le Conseil Communautaire a adhéré au Pays Montalbanais. En font partie, la Communauté d'Agglomération du Pays de Montauban et des Trois Rivières, la Communauté du Sud Quercy de Lafrançaise, la Communauté de Communes Garonne Canal, les communes de Bressols, de Fabas, de Pompignan et de Canals.

▪ MOUS : Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale

En partenariat avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat), 10 logements ont été réhabilités.

▪ Programme TICE (Technologie d'Information et de Communication pour l'Éducation)

Ce programme étalé sur plusieurs années consiste à équiper les classes primaires du territoire en matériel informatique.

- En 2000, chaque école a été dotée d'un ordinateur communicant (ordinateur, imprimante, scanner, appareil photo).
- En 2001, équipement des classes de CM2
- En 2002, équipement des classes de CM et Maternelles autonomes
- En 2003, équipement des classes de CE2
- En 2004, équipement des classes de CE1, CP et imprimante laser pour chaque école.

▪ Décembre 2003 : Contrat Enfance Temps Libre

Ce contrat a été renouvelé pour 3 ans. Il permet de profiter d'un important appui de la **CAF qui subventionne toutes les activités ou actions en faveur de la petite enfance à hauteur de 56,1 %**. C'est ainsi qu'en bénéficient les crèches et les centres de loisirs du territoire.

▪ Crèche de Labastide-Saint-Pierre

Dans le cadre du programme de la Communauté en faveur de la petite enfance, la nouvelle crèche de Labastide-Saint-Pierre (20 places) a ouvert ses portes en décembre 2003.

La **crèche de Bessens** (16 places) ouvrira au printemps 2004 pendant que se poursuit la construction de celle de Villebrumier.

10 villages pour une Communauté (CCTGV)

A quoi sert l'intercommunalité?

Avec la rentrée il est apparu nécessaire de faire un rappel sur l'historique, les compétences et la raison d'être de la Communauté de Communes du Terroir de Grisolles et Villebrumier ou CCTGV.

En juin 1999, la Communauté de Communes est née.

Elle comprend les communes de Bessens, Campsas, Dieupentale, Grisolles, Labastide St Pierre, Nohic, Orgueil, Reniés, Varennes et Villebrumier.

Présidée par Marie-Claude NEGRE, Maire de Campsas, cette Intercommunalité favorise une vision partagée de l'avenir. Elle représente une population de près de 13 000 habitants en augmentation croissante sur un territoire de 131 km².

La Communauté de Communes a pris dans ses compétences la voirie, les affaires sociales, les affaires économiques et l'environnement (cadre de vie).

Chacun de ces domaines est animé par une commission conduite par un vice-président.

Ainsi, le service de voirie entretient les 192 km de routes communales et les chemins ruraux goudronnés.

Les affaires sociales développent la politique de la petite enfance qui se concrétise par la construction de 3 crèches. L'EREF (Espace Rural Emploi Formation), dans le secteur des affaires économiques, œuvre pour l'aide à la recherche d'emplois.

La compétence de l'environnement et du cadre de vie est assurée par une équipe d'entretien qui est, entre autre, chargée du nettoyage des ruisseaux, des sentiers de randonnées et de la réhabilitation du petit patrimoine.

Ainsi, la mise en commun des moyens permet de minimiser les coûts et de rentabiliser les équipements.

L'équipe communication se propose de vous donner périodiquement et chaque fois que nécessaire, les informations qui intéressent notre bassin de vie. A bientôt donc dans la rubrique de ce journal.

Notes : CCTGV—81, rue Victor Hugo --82370 Labastide St Pierre

Tél : 05.63.30.03.31—Fax : 05.63.30.03.32

E-mail : cdc-grisollesvillebrumier@info82.com

CHARTRE PAYSAGERE

« *Au sein de la Communauté de Communes du terroir de Grisolles et Villebrumier*, afin de se prémunir des risques de déséquilibre généré par la pression urbaine, en conservant l'attrait rural et l'identité du territoire, une charte paysagère et architecturale a été mise en œuvre. Cette charte intercommunale, projet pilote en Midi-Pyrénées, s'articule en deux phases :

la première, consistait à élaborer un document de référence sur les caractéristiques paysagères et bâties du territoire de la CCTGV au niveau communal et intercommunal. Elle s'accompagne de recommandations d'actions et de prescriptions à mettre en œuvre pour concrétiser la 2^{ème} phase.

La deuxième phase consistera à établir un partenariat pour faciliter la mise en œuvre des actions de la Charte dans les trois années à venir.

Il y a une volonté certaine de préserver, revaloriser, enrichir le patrimoine et de contribuer à réaliser un cadre de vie agréable pour tous les habitants du terroir de Grisolles-Villebrumier.

Propriétaires—Futurs propriétaires, ceci vous intéresse

La Communauté de Communes, en partenariat avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat) a mis en place depuis 2 ans une aide technique pour instruire les dossiers de financement de réhabilitation de logements locatifs. Le programme se termine fin Décembre 2003. Il permet de bénéficier d'une défiscalisation pendant 10 ans tout en valorisant votre patrimoine. A titre d'exemple, un des dossiers finalisés par Jean-Pierre BOUGLON, Architecte DPLG, correspondant de la Communauté de Communes, a permis d'obtenir une subvention de 22 500 € pour 72 500 € de travaux. Le loyer perçu permet de rembourser un emprunt de 40 000 € sur 12 ans ainsi que l'apport initial de 10 000 €. Le régime de déduction fiscale applicable va permettre au propriétaire de bénéficier de l'abattement forfaitaire de 10 000 € sur son revenu personnel.

Ce type de projet peut être encore plus favorable pour des travaux moins importants.

N'hésitez pas à vous informer. Votre cas sera examiné et pourra bénéficier des conseils gratuits de Jean-Pierre BOUGLON, architecte, en prenant rendez-vous auprès du secrétariat de la Communauté de Communes : 05.63.30.03.31.

Communauté de Communes du Terroir de Grisolles et Villebrumier :

Les réalisations de la « commission environnement »

Monsieur TREGAN, Maire de Nohic, anime au sein de la Communauté de Communes la commission environnement chargée de l'aménagement paysager.

Cette commission dispose d'une équipe d'entretien de 4 personnes qui réalise le nettoyage des ruisseaux (50 km faits à ce jour), l'entretien des sentiers de randonnées (50 km sur Varennes, Villebrumier et Rejniès) et la réhabilitation du petit patrimoine.

Dans ce cadre, 4 communes ont , cette année, bénéficié des prestations de l'équipe.

Nohic par la création d'un parcours sportif de 2 km 300 comprenant 16 stations ateliers entièrement réalisées par la CCTGV. Situé sur un terrain de 16 ha, autour du lac (Sha), ce parcours est agrémenté d'une aire pique-nique ombragée.

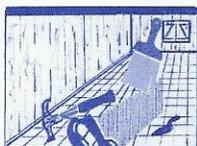
Villebrumier par la restauration d'un puits dans la cour de la bibliothèque municipale.

Varennes par la mise en valeur du mur de soutènement de l'église qui a permis de redécouvrir les arcades en briques de Monclar.

Campsas par la réalisation d'une palissade autour du bassin de rétention du nouveau lotissement communal afin de le sécuriser. Une haie champêtre et la plantation d'arbustes complètent cet aménagement qui ne sera définitif qu'après la création d'une aire de jeux.

D'autres réalisations verront bientôt le jour notamment la concrétisation des actions préconisées par la Charte Paysagère : création de chemins de randonnées, fleurissements de friches, réhabilitation de façades, route des vins...

Nous vous tiendrons informés.



TURLAN André

35 bis, avenue du Général Larroque

82170 DIEUPENTALE

Tél : 05.63.02.57.95 ou 05.63.30.54.15
(domicile)

RENOV OUSTAL

MENUISERIE : rénovation, fabrication, volets, portails, placards,
PEINTURES, TAPISSERIES.

SERRURERIE : réparations, remplacement.

CARRELAGE : pose à la colle, raccords, ...

MINI-TRAVAUX : maçonnerie - Pose de Clôtures.

Collectif C-PANNET

Collectif des Elus **Contre le Projet d'Aéroport dans les Nord et Nord-Est Toulousains-102 communes, 153 000 habitants**

Contact à @non-au-panet.org.

Le collectif **Contre le Projet d'Aéroport dans les Nord et Nord-Est Toulousains** a été constitué en réaction à la présentation, par le préfet de région Midi-Pyrénées, préfet de Haute-Garonne, d'un ensemble d'études sommaires le 13 janvier 2003, tendant à justifier l'implantation d'un nouvel aéroport démesuré en région toulousaine, les soi-disant meilleurs sites étant situés dans le nord et dans le nord-est toulousains.

Il y a **102 communes**, représentées par **1788 élus**, représentant **153 097 habitants** selon le recensement de 1999 ayant pris la délibération à l'origine du collectif.

Ces délibérations ont obtenu le soutien explicite de **6 sénateurs, 3 députés et 9 conseillers généraux**. A noter cependant que lors du vote du Conseil Général de la Haute-Garonne sur le sujet (contre expertise), la décision fut acquise sans opposition.

La structure juridique de l'association a été entérinée le 3 décembre 2003.

54 communes étaient représentées. Les statuts ont été adoptés, le conseil d'administration et le bureau ont été élus à l'unanimité.

Président				
Pierre DUFRESNE Maire adjoint de Paulhac				
Vice-Présidents				
Marie-Hélène CHAMPAGNAC Maire de Fronton	Roger- Sébastien POUGET Maire de Monbéqui	François PRAT Maire de Vacquiers	Denis ROGER Maire de Verdun/Garonne	Pierre VERDIER Maire de Couffoulleux
Secrétaire		Secrétaire adjointe		
Frédérique SUQUET Maire de Saint Lieux lès Lavaur		Didier CUJIVES Maire de Paulhac		
Trésorier		Trésorier adjoint		
Jean-Marc PARIENTE Maire de Labastide Saint Pierre		Jean-Marc VIZZINI Maire adjoint de Grenade		

Le conseil d'administration du collectif.

Le conseil d'administration regroupe 8 personnes pour chacun des trois départements de la Haute Garonne, du Tarn et du Tarn-et-Garonne. Il a été élu par l'assemblée générale le 3 décembre 2003.

Haute-Garonne	Tarn	Tarn- et-Garonne
Madame Marie-Hélène CHAMPAGNAC, Maire de Fronton	Monsieur Raymond CORREARD, Maire adjoint de Saint Sulpice	Monsieur Denis AVEILLÉ, Maire de Savenès
Monsieur Didier CUJIVES, Maire de Paulhac	Monsieur Bernard MIRAMOND, Maire de Salvagnac	Monsieur Robert LAGRÈZE, Maire de Montech
Monsieur Pierre DUFRESNE, Maire ad- joint de Paulhac	Madame Annie MOLINIER, Maire adjoint de Saint Agnan	Monsieur Michel MEESSEMAN, Maire de Orgueil
Madame Laurence GOMBERT, Maire de Villematier	Monsieur Pascal NEEL, Maire de Parisot	Monsieur Roger MESPOULET, Maire adjoint de Monbartier
Monsieur François PRAT, Maire de Vac- quiers	Madame Sylvie PRADELLES, Maire adjoint de Saint Lieux lès Lavaur	Madame Marie-Claude NÈGRE, Maire de Campsas
Madame Andrée RENAUNT, Maire ad- joint de Buzet sur Tarn	Madame Frédérique SUQUET, Maire de Saint Lieux lès Lavaur	Monsieur Jean-Marc PARIENTE, Maire de Labastide-Saint-Pierre
Monsieur Thierry SAVIGNY, Maire de Montberon	Monsieur Jean TATZUCK, Maire de Lisle sur Tarn	Monsieur Roger-Sébastien POUGET, Maire de Monbéqui
Monsieur Jean-Marc VIZZINI, Maire ad- joint de Grenade	Monsieur Pierre VERDIER, Maire de Couffouleux	Monsieur Denis ROGER, Maire de Verdun sur Garonne

Communes du canton de Grisolles (Tarn-et-Garonne)

Bessens
Campsas
Canals
Dieupentale
Fabas
Grisolles
Labastide Saint Pierre
Monbéqui
Nohic
Orgueil
Pompignan

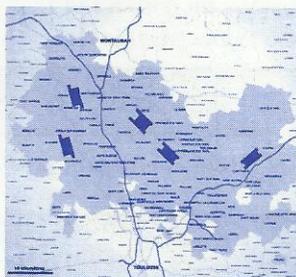
Communes du canton de Montech (Tarn-et-Garonne)

Bressols
Escatalens
Finhan
Lacourt Saint Pierre
Montbartier
Monbeton
Montech
Saint Porquier

Communes du canton de Verdun-sur-Garonne (Tarn-et-Garonne)

Beaupuy
Bouillac
Bourret
Mas grenier
Saint Sardos
Savenes
Verdun sur Garonne

Carte des communes ayant délibéré (au 30 novembre 2003, 84 Ko)



Les élus représentant notre village au sein du collectif sont :

Mme Tourret (1^{er} adjoint), M. Soum (4^{ème} adjoint) et Mme Bierge.

Les principales actions

Nous rapportons ici les principales actions menées dans le cadre du combat contre cet aéroport.

Nous avons d'une part des manifestations et démarches, et d'autre part des rencontres, notamment avec les financeurs des études.

Le tout est entrecoupé de réunions diverses : réunions publiques, constitution, comité directeur, acnat...

- 21 janvier 2004 : L'association des riverains de Blagnac présente au public et à la presse une plaquette tirée à 30 000 exemplaires : pourquoi nous, riverains de l'aéroport de Toulouse, demandons un nouvel aéroport."
- 22 décembre 2003 : présentation publique du rapport d'expertise ITA au conseil général de la Haute-Garonne.
- 18 décembre 2003 : Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire.
- 16 décembre 2003 : entrevue de plus de deux heures avec Jean Daubigny, préfet de Région, et synthèse des réactions par la DRE.
- 20 septembre 2003 : Fête du patrimoine : célébration à Vacquiers de l'abandon des sites du Frontonnais.
- 29 juin 2003 : marche et pique-nique sur les bords de la Garonne (Monbéqui et Verdun).
- 20 mai 2003 :
la question orale de G. Bapt et la réponse officielle du secrétaire d'état aux transports et à la mer,
le débat à l'assemblée nationale sur les infrastructures : intervention de P. Douste-Blazy, prises en compte de MM. G. De Robien et D. Bussereau.
- 17 mai 2003 : la grande manifestation (20 000 personnes) dans les rues de Montauban.
- 16 mai 2003 : une délégation du collectif rencontre Mme Barrèges, député-maire de Montauban.
- 14 mai 2003 : une délégation du collectif rencontre M. Fournier, préfet de région de Midi-Pyrénées.
Questions au gouvernement par les parlementaires soutenant le collectif.
- 14 avril 2003 : une délégation du collectif rencontre M. Malvy, président du conseil régional de Midi-Pyrénées.
- 7 avril 2003 : les élus des communes du Collectif rencontrent le secrétaire d'état aux transports.
- 19 février 2003 : les élus des communes du Collectif vont apporter leurs délibérations au préfet de Région et une délégation est reçue par celui-ci. Un courrier est déposé à la Chambre de Commerce

Créée en 2003 et forte de 80 membres, notre association a pour objet de s'opposer à l'implantation d'un aéroport dans la région toulousaine.

Nous siégeons au **collectif des Associations** Contre le Nouvel Aéroport Toulousain : l'**ACNAT**. Ce collectif représente plus de **20 000 adhérents** citoyens répartis sur plus de **60 associations** des villes et villages concernés par ce projet. Il coordonne et décide des actions à mener.

S'est créé également un **collectif d'élus** des villes et villages concernés : le **C-PANNET**. Il représente plus de **100 communes**. La **Mairie de Dieupentale**, s'étant clairement positionnée contre ce projet, adhère à ce collectif.

Notre combat

⊗ **Faire prendre conscience de l'inutilité de cet aéroport : les retombées économiques sont illusoirs, les prévisions de trafic utopiques et les solutions alternatives ignorées.**

⊗ **Protéger le cadre de vie, la tranquillité et la sécurité** des habitants de Dieupentale : ce nouvel aéroport serait en pleine agglomération, les nuisances sonores sont sous estimées et aucune étude géologique ou hydrographique sérieuse n'a été menée...

Nos avancées

La dimension internationale de ce futur aéroport est abandonnée car reconnue inutile et 2 des 8 sites en lice sont supprimés (Fronton et Vacquiers).

Mais attention...

Le futur



Le premier site et le plus viable est **Monbéqui**... Et si l'aéroport international n'est plus d'actualité, on ne peut pas en dire autant du **déplacement de Blagnac**... Les communiqués de presse se multiplient sur le fait des nuisances causées par Blagnac aux Toulousains!

Nous pouvons aussi constater que petit à petit, insidieusement, "on" essaye d'opposer les populations les unes aux autres. Aspect, bien entendu, à éviter coûte que coûte car il ne s'agit pas de faire aux uns ce que les autres ne veulent plus mais plutôt de trouver les solutions pour améliorer la qualité de vie de ceux qui subissent actuellement les nuisances.

AFFAIRES A SUIVRE...

→ **Les élections**: des prises de position pro-aéroport de certains candidats (dans le 31 déjà) montrent qu'il faut s'attendre à des décisions comme de faire des réserves foncières sur le futur site. Et qui dit « réserves foncières », dit gel des biens terriens et immobiliers sur des périodes plus ou moins longues...

→ Ensemble, l'ACNAT et le C-PANNET ont écrit au Ministre des transports et de l'équipement Gilles de Robien pour le sensibiliser sur notre position et surtout sur la désinformation que subissent les opposants au projet du nouvel aéroport Toulousain. Réponse en attente. Nous avons plus que jamais besoin de vous, de votre soutien pour grossir et installer durablement notre cause.

LE BON SENS NE DICTE QU'UN EPILOGUE : L'ABANDON DU PROJET D'AEROPORT INUTILE !

Pour nous contacter : ADCA : 5 chemin de la Fontaine 82170 Dieupentale
ACNAT : 13 ter, rue de la Ville 82600 Verdun sur Garonne

Plus d'informations : www.nonalaeroport.org
www.non-au-panet.org

Bureau ADCA :

M. BIERGE (Président), V. PALUZZANO (Vice-présidente), E. DE NARDA (Secrétaire),
V. DELMOULY (Secrétaire adjointe), R. FUSTER (Trésorier).

Pour mémoire

L'ADCA a toujours été présente lors des diverses rencontres avec les élus et les décideurs de la Région et la population.

- 20/05/03 : 1^{ère} manifestation à Montauban (20 000 personnes).
- 12/06/03 : rencontre avec les participants de « Quel avenir économique pour Toulouse ? » au Centre de Congrès Diagora à Labèges.
- 20/06/03 : réunion publique à Dieupentale.
- 29/06/03 : grande marche de Monbéqui à Verdun. Dieupentale : carrefour de rassemblement.
- 18/10/03 : rencontre avec les Maires du 82 à Mirabel.
- 03/11/03 : présentation du rapport « Contribution Citoyenne » aux élus et décideurs.
- 16/12/03 : rencontre avec le Préfet de Région à Toulouse
- 22/12/03 : rencontre avec le Conseil Général 31 à Toulouse.
- 21/01/04 : débat avec les riverains de l'aéroport de Blagnac à Toulouse.
- distribution régulière de tracts (Montauban, RN 20, CCIT du 82...)



POUR INFO POUR INFO POUR INFO POUR

POUR INFO

INFO POUR INFO POUR INFO POUR INFO

LES CONCLUSIONS DE L'ANALYSE CITOYENNE

L'analyse citoyenne réalisée bénévolement par des membres experts de l'ACNAT et du C-PANNET ainsi que le rapport d'expertise du cabinet mandaté par le Conseil Général 31 démontrent sans ambiguïté la désinvolture avec laquelle les études d'implantation du nouvel aéroport ont été réalisées, le parti pris du « tout aérien » qui les a guidés et les hypothèses irréalistes qui ont dû être invoquées pour parvenir à justifier le besoin d'une nouvelle plate-forme aéroportuaire.

Prévisions de trafic utopiques

En n'utilisant que les informations partiales contenues dans les études, en les mettant en cohérence et en utilisant la croissance du PIB prévue par la DATAR, sans jamais remettre en cause le parti pris du « tout aérien » que sous-tendent les études, les prévisions de trafic sont révisées et conduisent à des chiffres bien plus raisonnables, et cohérents avec ceux des organismes internationaux ou avec ceux des compagnies aéronautiques.

On constate que le seuil des 10 millions de passagers (actuellement 5,3 à Blagnac) ne saurait être franchi avant 2023, et même avant 2030 si une Ligne Ferroviaire Grande Vitesse était réalisée.

D.A.T.A.R : Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale

P.I.B : Produit Intérieur Brut

Retombées économiques illusoires

Les chiffres de **créations d'emplois** sont totalement **irréalistes**, supposant en particulier un nombre d'emplois directs engendrés par million de passagers par an plus de deux fois supérieures à la moyenne des grands aéroports internationaux. Il est stupéfiant que les études ignorent le fait que la plus grande partie des emplois créés ne seraient en fait que des reports d'emploi de Blagnac, puisqu'il s'agit bien de remplacer la plate-forme commerciale de TOULOUSE-BLAGNAC.

Plate-forme en agglomération

L'une des raisons invoquées pour justifier le nouvel aéroport réside dans le fait que BLAGNAC est enserré dans l'agglomération. Les études préconisent de réaliser la nouvelle plate-forme en limite actuelle de la zone urbaine de TOULOUSE.

Alors qu'on s'attache à prévoir la croissance du trafic aérien, on s'obstine à ignorer celle de l'agglomération. On risque de reproduire à vingt ans le problème rencontré aujourd'hui.

Nuisances sonores sous-estimées

La sous-estimation des nuisances sonores par ADPI est gravissime. L'étude a utilisé une méthode abandonnée par le législateur. En outre, l'ADPI ne prend en compte qu'Airbus comme type d'appareils. La zone de bruit des 85 dB correspond à : 1,4 Km² pour un Airbus A320 et 14,2 Km² pour un Boeing 727 (un facteur de 1 à 10 pour le même type d'appareil).

A.D.P.I : Aéroport de Paris Ingénierie

Absence de préoccupation géologique et hydrographique

L'impact de l'implantation d'une zone aéroportuaire sur la qualité des eaux, en fonction de la nature géologique des sites n'est absolument pas évoqué, alors que tous les sites pressentis sont dans des vallées fluviales.

Solutions alternatives ignorées

Les études publiées sur la complémentarité avec les autres aéroports de la région Midi Pyrénées visaient principalement à disqualifier ces derniers et à éliminer toute velléité sérieuse de report d'une partie du trafic de Blagnac. L'analyse des données permet de montrer que les activités de charter, fret, fret postal et aéroclub pourraient être aisément réparties sur d'autres plates-formes en Midi-Pyrénées.

L'apport du TGV Paris-Bordeaux-Toulouse (3 heures) est un autre aspect minimisé. Un tel investissement semble maintenant prévu dans les plans d'aménagement du territoire à l'horizon 2015.

Pour finir, on peut affirmer sans crainte que ces études, au mieux bâclées, au pire partiales, occultent ou altèrent un certain nombre de données aux fins de justifier la création d'une nouvelle plate-forme aéroportuaire en région toulousaine et d'en minimiser les impacts.

Il est intéressant de savoir que ces études demandées par l'ETAT auront coûté au contribuable 750 000 € .

Où se procurer l'étude complète « Nouvel Aéroport Toulousain Contribution Citoyenne » :

- en libre consultation à la Mairie de Dieupentale
- sur les sites Internet : www.nonalaeroport.org
www.non-au-panet.org
- en vente sur support papier ou CD au prix de 15 € auprès de l'ACNAT.



Également disponible à la mairie de Dieupentale « Résultats de l'expertise menée par l'Institut du Transport Aérien » demandée par le conseil Général 31.

Le SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

Loi du 13 décembre 2000 dite « loi SRU » relative à l'élaboration d'un SCOT

Qu'est-ce qu'un schéma de cohérence territoriale ?

C'est un document d'urbanisme qui, au vu d'un diagnostic et au regard de prévision sur l'évolution des fonctions et des besoins d'un territoire, fixe les orientations générales de l'organisation de l'espace, détermine les grands équilibres entre espaces urbains et espaces naturels et agricoles.

Les documents communaux (POS, PLU) ne seront pas remis en cause mais devront s'intégrer dans le SCOT.

Le périmètre du SCOT est arrêté par le Préfet. Il représente 90 000 habitants. Dieupentale fait partie du SCOT de Montauban.

2003 a vu la mise en place du SCOT de Montauban avec la formation du syndicat mixte d'élaboration, de gestion et de révision du SCOT. Il y a 63 membres en exercice.

31 délégués pour la Communauté d'Agglomération du Pays de Montauban et des Trois Rivières, 8 délégués pour la Communauté du Sud Quercy de Lafrançaise, 2 délégués pour chacune des communes suivantes (Albias, Bressols, Labastide-Saint-Pierre, Montech) et 1 délégué pour les autres communes.

Le Président est M. Labruyère (maire de Villemade).

Mme Bierge (titulaire) et Mme Coureau (suppléante) sont les représentantes de Dieupentale.

Le Pays Montalbanais

Le Tarn et Garonne se découpe en trois pays :

- le pays de Garonne- Quercy- Gascogne
- Le pays de Midi- Quercy
- Le pays de Montauban.



La Communauté de Communes du Terroir de Grisolles et Villebrumier (dont Dieupentale fait partie) a opté, en 2003, pour rejoindre le Pays Montalbanais.

Les enjeux du Pays Montalbanais :

- Viser à l'expression et au développement de la complémentarité et de la solidarité zone urbaine/zone rurale.
- Permettre l'affirmation d'une identité du Pays Montalbanais en complémentarité de l'agglomération toulousaine.
- Respecter les identités locales des terroirs.
- S'inscrire avec les politiques menées par les acteurs locaux.
- Les orientations être définies et mises en œuvre au travers de structures qui permettent l'implication directe des habitants, de la société civile et des forces vives de son territoire tout en s'inscrivant dans un partenariat avec les structures plus larges (autres pays, département, environnement régional).

Pour réaliser ces enjeux, les collectivités territoriales ont décidé l'élaboration de la Charte de Développement du Territoire .

Mme BIERGE, déléguée du SCOT, fait part du contenu de la dernière réunion:
L'étude "PARCOURIR", va étudier l'ensemble du territoire.
Le montant de la participation de la commune pour cette étude, s'élève à 256.55 €
(pour 743 habitants) pour le budget 2004.



PUITS ET REGLEMENTATION

Loi sur l'eau

Les prélèvements d'eaux souterraines à usage domestique, destinés exclusivement à la satisfaction des besoins des personnes physiques, ne sont soumis à aucune formalité administrative au titre de la loi sur l'eau.

Les prélèvements inférieurs à 1 000 m³ par an sont assimilés à un usage domestique (décret 2003-868). Les sondages, forages, créations de puits en vue de la recherche d'eau souterraine sont soumis à déclaration à la M.I.S.E. (Mission Inter Services de l'Eau) de Tarn-et-Garonne, située à la D.D.A.F. à Montauban (05.63.21.25.00).

Les prélèvements d'eaux souterraines à usage non domestique, sont soumis à déclaration jusqu'à 8 m³/h et à autorisation au-dessus (loi sur l'eau n°92.3 et décret 96.626 sur les zones de répartition), à faire auprès de la M.I.S.E. Ces ouvrages relèvent de prescriptions spécifiques définies lors de l'instruction de la demande (comptage, fermeture...).

Autres réglementations

" L'utilisation d'eau prélevée dans le milieu naturel en vue de la consommation humaine par une personne publique ou privée " doit être autorisée par un arrêté préfectoral (Décret 2001-1220). La demande d'autorisation est à faire auprès des services de la M.I.S.E. Les renseignements peuvent être sollicités directement à la D.D.A.S.S. 505.63.21.18.00).

Selon l'article R 2333-125 du Code Général des Collectivités Territoriales: "toute personne tenue de se raccorder au réseau d'assainissement et qui s'alimente en eau, totalement ou partiellement, à une source qui ne relève pas d'un service public doit en faire la déclaration à la mairie".

Enfin, tout forage d'une profondeur supérieure à 10 m doit être déclaré à l'Ingénieur en Chef des Mines, à la D.R.I.R.E. (05.63.91.74.40) (article 131 du Code Minier).

Usages

Si les eaux prélevées sont destinées à l'usage personnel d'une famille, les services de la D.D.A.S.S. demandent une analyse de la qualité de l'eau et la mise en place d'un programme de surveillance.

Le décret 2001-1220 interdit également les interconnexions entre réseau public et réseau alimenté par une autre ressource.

Dans le cas où "l'usage de cette eau générerait le rejet d'eaux usées collectées par le service d'assainissement", la redevance d'assainissement collectif peut être calculée par mesure directe avec un dispositif de comptage des eaux rejetées, pose et entretien aux frais de l'utilisateur, ou estimée forfaitairement selon différents critères (surface de l'habitation, nombre d'habitants...) (article R 2333-125 du Code Général des Collectivités Territoriales).



S.a.r.l. Guy AUDIBERT
Maçonnerie Générale
Charpente—Plâtrerie—Terrassements
215 Chemin de Lapeyrière 82170
DIEUPENTALE

Tél : 05.63.64.47.27
Tél voiture : 06.09.34.37.69
Fax : 05.63.64.12.99

SITE INTERNET : guy-audibert.com
E-mail : sarl.guy.audibert @wanadoo.fr

TRIER : OUI ! MAIS POURQUOI ?

Comme dans les autres communes membres du Syndicat Intercommunal d'Élimination et d'Enlèvement des Ordures Ménagères, la « collecte sélective » des déchets ménagers entrera en vigueur à Dieupentale la semaine du 5 avril 2004.

Pourquoi cette collecte ?

Notre production de déchets ménagers ne cesse d'augmenter. Au cours des trente dernières années, elle a été multipliée par deux en France.

Nos ordures ménagères sont aujourd'hui enfouies à la DRIMM de Montech. Depuis juillet 2002, **tous les déchets destinés à la collecte sélective ne doivent plus être enfouis. Nous devons les trier pour les recycler.**

100 ans



200 ans

Les déchets ont la vie dure :

Pour se décomposer dans la nature, une cannette en acier met 100 ans, un emballage en aluminium met 200 ans, une bouteille en plastique plus de 500 ans et... 3000 ans pour une bouteille en verre !

500 ans



3000 ans

TRIER : OUI ! MAIS COMMENT ?

Nous devons adopter de nouvelles habitudes. Le S.I.E.E.O.M. vous accompagnera pour faire les bons gestes.

Mars 2004 : Le Guide du Tri et les Sacs Translucides

Pour vous informer très précisément des changements à venir, le guide du tri et les sacs translucides vous seront remis en mains propres, gratuitement, à votre domicile. Votre S.I.E.E.O.M. a engagé la société QUADRIA spécialisée dans ce type de mission.

Elle sera chargée de vous donner et de vous expliquer le guide pratique du tri. Ce document comporte consignes de tri et conseils pratiques. **Conservez-le précieusement. Il vous sera utile !** Elle vous remettra aussi, gratuitement, pour une durée de 6 mois, des sacs noirs opaques pour les ordures ménagères.



5 Avril 2004 : A vos Sacs ... Translucides !

Le premier jour de collecte des sacs translucides est le **5 avril 2004**.



Vous habitez en zone de collecte au porte à porte :

Votre sac translucide sera collecté à domicile une fois par semaine. Vous devrez le sortir la veille au soir, les tournées de ramassage se déroulant la nuit. Les jours de collecte des sacs jaunes seront intercalés avec les jours de collecte des sacs noirs. Un calendrier vous sera communiqué ultérieurement.

Vous habitez en zone de collecte en conteneurs :

Vous déposez votre sac translucide dans le conteneur à couvercle jaune le plus proche de chez vous Les conteneurs à couvercle jaune seront installés à côté des conteneurs pour les ordures ménagères.

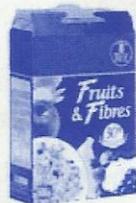
Avant, pendant, après ... le 5 avril 2004

Vous avez une question, un doute ou une suggestion : n'hésitez plus...

Contactez Bénédicte Fourquet au 05-63-02-50-36. Elle sera ravie de vous répondre.

Des sacs translucides, oui ! Mais pour quels déchets ?

Les sacs translucides seront exclusivement réservés aux emballages ménagers et aux papiers / cartons



*bouteilles en plastique :
eau, jus de fruit, lait,
flacons d'adoucissant,
de lessive...*

*Cartonnettes
(de biscuit,
dentifrice, riz, ...),*

*briques alimentaires
(jus de fruit, soupe,
lait...)*

*boîtes et bidons métal-
liques : conserves,
boissons, barquettes
alu, ...*

*Journaux,
magazines.....*

TRIER : OUI ! MAIS AUSSI ?

Les déchets organiques

Le S.I.E.E.O.M. de Grisolles & Verdun sur Garonne encourage des pratiques écologiques comme le compostage individuel.

Pourquoi composter

Composter ses déchets organiques évite le gaspillage et l'enfouissement de matériaux valorisables, et permet en même temps de baisser le coût global de la facture des ordures ménagères. De plus, grâce au compost, vous obtiendrez un engrais naturel à domicile et réaliserez des économies sur l'achat de terreau. Vous éviterez également l'emploi de produits chimiques.

Il s'agit d'un processus que l'on peut observer dans la nature. Les éléments fermentescibles (feuilles mortes, épluchures, herbes, restes de repas d'origine organique...) se décomposent sous l'action des micro-organismes en présence d'oxygène pour donner du terreau.

Ainsi, le S.I.E.E.O.M. achète des composteurs individuels de 320 L et vous les propose au prix incitatif de 15 €.

Pour commander un composteur, envoyer vos coordonnées (nom, adresse, téléphone) et un chèque de 15 € à l'ordre du Trésor Public, avant le 15 janvier 2004, au S.I.E.E.O.M. de Grisolles & Verdun – Mairie de Verdun – 82600 VERDUN SUR GARONNE.

Le compost comment ça marche ?

Le verre

Le S.I.E.E.O.M. vous rappelle qu'il est plus économique et plus écologique de mettre les bouteilles et les bocaux en verre au Récup'verre. Ainsi, l'élimination du verre par sa poubelle habituelle coûte quatorze fois plus cher que par un Récup'verre.

A compter du 1 avril 2002, les ordures ménagères ne seront ramassées ni la veille, ni le lendemain des jours fériés.

**En conséquence, il conviendra de stocker et d'attendre le prochain jour de ramassage.
Comptant sur votre compréhension.**

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EPURATION DES EAUX USEES DE LA REGION DE GRISOLLES

Service Administratif
Maire de Dieupentale
82170 DIEUPENTALE

L'assainissement autonome est un enjeu important, un mauvais fonctionnement peut être source de pollution et de nuisances.

La loi sur l'eau a donné de nouvelles obligations aux communes. Elles doivent notamment mettre en place un contrôle des dispositifs d'assainissement autonome.

Il s'agit donc d'instaurer, à l'échelle de notre collectivité, une approche cohérente en matière d'assainissement et de prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver notre environnement dans l'intérêt de tous, quelque soit le mode d'assainissement dont relève les uns et les autres.

Aussi, conformément aux dispositions législatives, le Syndicat Intercommunal d'Épuration des Eaux Usées de la Région de Grisolles a décidé de créer le « Service Public d'Assainissement Non Collectif » dont les missions seront d'assurer :

- L'apport pour chacun, des conseils et de l'assistance nécessaire.
- La visite réglementaire des dispositifs d'assainissement autonome.

* Pour cela nous allons procéder à une 1er visite des repérages d'installation et de contrôle de bon fonctionnement ceci au cours des années 2004, 2005, 2006 et 2007.

* Après cette date, une visite de bon fonctionnement de l'installation sera effectuée.

* En application de la loi, cette action, dans le domaine de l'assainissement autonome, donnera lieu à une redevance spécifique semestrielle de 7,50 €, qui sera prélevée sur la facture d'eau potable.

- L'étude préalable et les conseils pour tout nouveau dispositif, ainsi que le constat des travaux réalisés, seront facturés aux constructeurs.

Ainsi, par ces dispositions, chaque usager contribuera à l'effort collectif de préservation de notre environnement et de nos ressources en eau.

Nous vous proposons une présentation de ce nouveau service lors de deux réunions : vendredi 2 avril 2004 à la salle polyvalente de Pompignan à 18 h 00 et le mardi 6 avril 2004 à la salle polyvalente de Dieupentale à 18 h 00.

Vous pouvez choisir une des deux réunions en fonction de vos disponibilités. La fin des réunions est prévue vers 20 heures.

Le Syndicat Intercommunal d'Épuration des Eaux Usées de la région de Grisolles comprend les communes suivantes : Bessens, Dieupentale, Grisolles, Monbéqui et Pompignan.

RAPPEL DES OBLIGATIONS DECLARATIVES EN MATIERE DE TAXES

POUR INFO

Art. 1406 du Code Général des Impôts

I. Les constructions nouvelles, ainsi que, les changements de consistance ou d'affectation des propriétés bâties et non bâties, sont portés par le propriétaire à la connaissance de l'administration, dans les quatre-vingt-dix jours de leur réalisation définitive et selon les modalités fixées par décret. (Art.321 E à 321 G de l'annexe III).

II. Le bénéfice des exonérations temporaires de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties est subordonné à la déclaration du changement qui les motive. Lorsque la déclaration est sous-crite hors délai, l'exonération s'applique pour la période restant à courir après le 31 décembre de l'année suivante. (Les conditions dans lesquelles sont réparées les omissions ou insuffisances consécutives au défaut ou à l'inexactitude des déclarations sont précisées à l'article 1508 et à l'article 1175 du livre des procédures fiscales).

Entre dans le cadre de ces obligations :

Changements	Bâties	Non-bâties
	<ul style="list-style-type: none"> • Constructions nouvelles 	
Changements de consistance	<ul style="list-style-type: none"> • Additions de construction. • Démolitions. • Restructurations. • Réhabilitations. 	<ul style="list-style-type: none"> • Érosions, alluvions.
Changements d'affectation	<ul style="list-style-type: none"> • Bâtiments ruraux devenant affectés à l'habitation ou autre activité. • Terrains devenant commerciaux (dépôts). • La destination est modifiée (habitation devenant commerce par exemple) • Bâties exonérées de manière permanente qui deviennent imposables. 	<ul style="list-style-type: none"> • changements de nature de culture (plantations et arrachages). • Terrains exonérés de manière permanente qui deviennent imposables.



MAÇONNERIE GÉNÉRALE - TOITURE
RAVALEMENT DE FAÇADE À L'ANCIENNE

OULIÉ Thierry

23, Avenue du Général Lerroque
82170 DIEUPENTALE
Tél. : 05 63 02 58 91 - 05 63 64 38 34
Portable : 06 15 06 49 66
R.N. 403 189 392 - R.M. 8201
SIRET : 403 189 392 00018 - Code APE : 452 V

PLACO-PEINTURE-DÉCORATION

GIL' PEINTURE
Gilles BORDET

56, rue de la Mothe
82170 DIEUPENTALE

Port : 05 10 41 66 07
950 397 000 RN 8201



ASSOCIATION DIEUPENTALAISE

ASSOCIATION DIEUPENTALAISE

DESSIN ET PEINTURE

Activité 2003

17 mai : Visite commentée à la Fondation BEMBERG (Hôtel d'Assezat) à Toulouse ; nombreux adhérents et sympathisants étaient présents, mais également nos peintres en herbe.
20 mai : Journée peinture à « extérieur » sur le site du port de plaisance de Montech. Quelques gros nuages noirs ont perturbé nos peintres chevronnés ; mais le pique nique fut très apprécié.

14 juin : A la salle des fêtes vernissage des œuvres présentées aux Dieupentalais et réalisées uniquement par les adhérents au cours de l'année scolaire 2002-2003. Exposition plus riche puisque 94 tableaux furent exposés pour 68 en 2002 ; cette action est un excellent creuset pour renforcer l'association et attirer de nouveaux sympathisants.

Bureau 2003

Le 9 septembre au cours d'une Assemblée Générale ordinaire le bureau d'administration de l'Association a été désigné à savoir :

Président : M. Jean Claude BENABEN

Vice-Président : Mme Josette RAULET

Trésorier : M. Lucien REY

Trésorier adjoint : Mme Simone SIMONATO

Secrétaire : Mme Lise KRZEPISZ

Secrétaire adjointe : Mme Suzanne SERRES

L'Association adresse à tous ses adhérents mais également à tous les Dieupentalais les meilleurs vœux pour 2004.

Objectif 2004

- Séances de dessin et peinture en atelier mais aussi dans la nature le mardi hors période vacances scolaires de 14 heures 30 à 16 heures 30 et de 18 heures à 20 heures.
- Visite musée (lieu et date à déterminer), mais également une journée rencontre avec un peintre confirmé pour découvrir les différentes facettes de son talent.
- Présentation des œuvres de l'année 2003-2004 en juin à la salle des fêtes, réalisées par les membres de l'Association avec un espace enfant plus conséquent.



J. C BENABEN.

GYM FIZZ



omme tous les ans, les sportives ont repris leur activité dès la rentrée scolaire, dans notre salle des fêtes.

Les cours de gym se déroulent :

Le lundi de 19 h à 20 h à Finhan (nouveau depuis cette rentrée)

Le lundi de 20 h à 21 h à Monbéqui

Le mardi de 19 h à 20 h à Bouillac

Le mardi de 20 h à 21 h à Comberouger

Le mercredi de 19 h à 20 h à Aucamville

Le mercredi de 20 h à 21 h à Dieupentale

Le jeudi de 20 h à 21 h à Bessens

Le nombre de participantes augmente chaque année, les nouvelles arrivantes rejoignent le groupe et des « anciennes » après une pause d'un an ou deux reviennent.

Évelyne notre prof nous fait dépenser les calories et travailler tous les muscles.

Les abdominaux, les quadriceps, les fessiers, les biceps et les cervicales sont mis à l'épreuve, dans une ambiance très agréable.

Dès les beaux jours, après les vacances d'avril nous parcourons les rues de Dieupentale en marchant et en courant pour les plus courageuses.

Ce sont des moments de détente où la discussion accompagne les pas rythmés.

Tous les mercredis près de 30 sportives se retrouvent, certaines participent à deux ou trois par semaines (Bessens, Monbéqui, Finhan).

Pour clôturer la saison toutes les sportives des communes voisines se retrouvent pour une soirée autour d'un repas et dansent une partie de la nuit.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre, une place vous sera faite et l'accueil sera sympathique.

Le bureau



GARAGE G.D.S.
Mécanique
Poids Lourds
Tourisme

RN 113 - Dieupentale - 82170 GRISOLLES ☎ 63.02.52.23

**Boulangerie
Pâtisserie**

COULON Eric

DIEUPENTALE
TEL. 05.63.02.52.18



Bibliothèque Municipale 2003

*La bibliothèque municipale présente
ses meilleurs vœux pour 2004 à la population.*

*L*a bibliothèque fonctionne depuis 1992.



Actuellement elle met à disposition un important nombre d'ouvrages (documents, romans, livres enfants abonnements à différentes revues).

À chaque nouvelle année elle effectue de nouveaux achats d'ouvrages adultes, enfants, ce qui amène son stock à 200 livres environ, plus le prêt de la Médiathèque départementale.

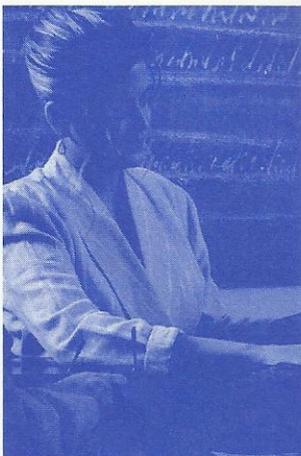
La bibliothèque remercie la fidélité des écoles primaires et maternelles de leur passage le Mercredi matin .

Bien entendu la bibliothèque est ouverte à tout public, le prêt et l'inscription sont gratuits

Shislaine FELSPE

Horaires d'ouverture :

Mercredi matin : réservé à l'école
Mercredi de 14 h à 17 h : tout public
Jeudi de 16 h à 18 h : tout public
Samedi de 10 h à 12 h : tout public



Un passage s'impose

CLUB DES AINES

2003

Le club des Aînés de Dieupentale se porte bien avec sa centaine d'adhérents et présente ses Meilleurs vœux 2004.

Tout au long de l'année écoulée il a développé beaucoup d'activités différentes qui se sont déroulées toujours dans la bonne humeur.

Cette année le club a eu l'honneur de recevoir d'autres clubs du département sélectionnés pour la dictée des Discos d'Or et patronné par la F.A.R.T.E.G.

Pour l'année à venir, le bureau va s'employer à la programmation de rencontres conviviales, agréables afin que les adhérentes et adhérents se retrouvent le plus souvent possible.

Si toutefois amis de la soixantaine vous avez l'envie de nous rejoindre, vous serez les bienvenus car tout le monde connaît le proverbe
« Plus on est de fous, plus on rigole »

Ghislaine FELIPE



TOURRET
peinture

Bernard TOURRET

Ravalement de façades, revêtements muraux et sols
Vitrage isolant de rénovation
Peinture décorative

82170 DIEUPENTALE—Tél : 05.63.64.41.06
Port. : 06.08.63.01.18



CLUB DIEUPENTALAISE

Année 2003

Un peu d'histoire : 1998 : 78 licenciés

1999 68 licenciés

2000 64 licenciés

2001 64 licenciés

2002 60 licenciés

2003 52 licenciés et 8 adhérents

2004 Nous espérons un peu plus.....

Revenons a aujourd'hui :

Notre club cette année est en harmonie avec la tendance générale du département dont les chiffres ont été à la baisse.

Nous avons, durant cette année 2003, organisé quelques manifestations amicales, c'est à dire ouvertes à tout le monde licenciés ou non :

Après midi châtaigne en décembre avec concours amical

Après midi galette des rois en janvier avec concours amical

Semi- nocturne amical en juin avec repas

Réception du club de MAS GRENIER avec concours amical en juin

Concours de la fête sous la houlette du comité des fêtes

Rencontre retour au MAS GRENIER en août

Saucisses/sardines en août avec concours amical

Méchoui et concours amical en septembre



Nous regrettons de ne pas avoir beaucoup de non licenciés à ces manifestations au cours desquelles nous pourrions faire connaissance et lier davantage le village entre ses « anciens et nouveaux » habitants.

3 LOTOS ont également été organisés :

DECEMBRE

FEVRIER

MARS

Nous remercions une fois encore nos fidèles amateurs de loto. Ils se retrouvent dans une ambiance que nous voulons bon enfant, qui nous permet de passer l'après-midi en amicale compagnie en laissant pendant 3 ou 4 heures les soucis devant la porte de la salle des fêtes.

Parallèlement notre club organise des concours officiels sur notre site de DIEUPENTALE :

22/23 mars : concours provençal au boulo-drome de Montauban

21 juin : concours deux hommes une femme

27 août : concours vétérans

14 septembre : concours tête à tête

Concours doublette

Concours féminin

11 octobre : concours tripléte

Il n'est pas difficile de constater que notre club a de l'activité. Néanmoins le bureau est ouvert à toutes suggestions pour diversifier les activités, à la condition sine qua non d'avoir des bénévoles pour :

- organiser « avant »
- Travailler » pendant »
- Et ranger « après » les dites manifestations.

Comme toutes les organisations nous manquons cruellement de bonne volonté. 2004 va peut être inverser cette tendance. Restons optimistes !

QUELQUES INVESTISSEMENTS DU CLUB :

« Tout vient à point à qui sait attendre » Nous avons attendu malgré nous !!!!!!!!!!!

Mais depuis le début novembre les fenêtres du boulodrome ont enfin trouvé des remplaçantes. Nous allons pouvoir jouer aux boules sans courant d'air !!!! Et en plus c'est joli !!!!! (38% du montant supporté par le club, le reste remboursé par notre assurance)

Des gouttières ont été posées le long du toit et éviterons ainsi de l'humidité. Petit à petit nous organisons au mieux notre lieu de détente. (100% des dépenses supportés par le club).

COTES SPORTIFS :

Tout au long de l'année les adeptes des concours officiels ont glané les lauriers de la victoire et ont ramené de superbes coupes ou challenges. Quelques fois ils ont essuyé des défaites cuisantes. Mais aux dernières nouvelles le moral n'a jamais été atteint !

Nous soulignons ici la très belle performance d'une équipe qui s'est qualifiée pour la journée des phases finales des MASTERS à MONTAUBAN .

Nous informons les parents, qu'en partenariat avec VERDUN SUR GARONNE, les jeunes de DIEUPETNALE peuvent intégrer l'école de PETANQUE. Ils sont pris en charge par une équipe d'éducateurs, formés par la fédération et la jeunesse et les sports. La licence est gratuite pour les enfants. N'hésitez pas à vous informer. Avant toute décision, les enfants peuvent faire un essai pendant une ou deux journées.

PROGRAMME 2004

BUREAU 2004 :

Présidente : Marie-Christine HADOUX

Secrétaire : Nicole AUDIBERT

Trésorier : Franck BEAUDON

Vice-Président : Guy AUDIBERT

Secrétaire Adjoint : Michel JONGY

Trésorière Adjointe : Corinne ESPAGNOLLE

Nous informons les Dieupentalais de nos trois habituels LOTOS :

*dimanche 7 mars 2004

Nous continuerons à vous informer de nos manifestations par voie d'affiche auprès de nos commerçants. Restez vigilants et venez passer un moment avec nous.

FOOT

Le Conseil municipal a demandé au président d'organiser une assemblée générale afin de recréer un bureau pour l'Association Sportive Dieupentalaise.

Le Conseil municipal a, par la suite, voté pour que l'ASD (association sportive Dieupentalaise) et l'USD (union sportive Dieupentalaise), payent les charges annuelles du terrain de foot pour un montant de 300 € chacune. Reste à la charge de la mairie, 600 €. Le montant des charges pourra être révisé tous les ans.

L'entretien du terrain est à la charge de la municipalité.

Une convention a été instituée entre l'ASD, l'USD et la Commune.

TENNIS

Le Conseil Municipal souhaite que l'association "Club de Tennis" reprenne vie. Il organisera début 2004 une assemblée générale, afin de créer un nouveau bureau.

MESURES A PRENDRE A L'EGARD DES ANIMAUX ERRANTS

Suite à plusieurs problèmes dans la Commune occasionnés par les chiens errants, M. le Maire désire rappeler à ses administrés d'une part que:

Les propriétaires de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories doivent obligatoirement en faire la déclaration en mairie.

- Pit-Bulls, Boer-Bulls, Tosas, Staffordhire Terrier, Américan Staffordshire Terrier, Rottweiler et chiens assimilables aux Rottweilers:

D'autre part:

M. le Maire rappelle que la divagation des chiens et des chats est interdite de jour comme de nuit sur tout le territoire de la commune. Ces derniers doivent être tenus en laisse ou muselés.

Les chiens errants et tous ceux qui seraient trouvés sur la voie publique, dans les champs et dans les bois, non munis d'un collier portant le nom et le domicile de leur maître ou ne présentant pas de tatouage d'identification, pourront être conduits à la fourrière et abattus après un délai de quatre jours ouvrables et francs, s'ils n'ont pas été réclamés et si le propriétaire reste inconnu. Le délai est porté à huit jours pour les chiens avec collier ou pour les chiens portant la marque de leur maître ou un tatouage d'identification.

Tout frais engendré par les chiens errants, sera à la charge du propriétaire.

Toute personne ayant trouvé un animal errant, doit contacter en priorité la mairie au 05.63.02.50.00.

Le relais des Mousquetaires
15, rue du Général Larroque
82170 DIEUPENTALE
☎ : 05.63.02.54.53
Siret : 314 564 840 00044

Horaires d'ouverture
7 h à 12 h 30

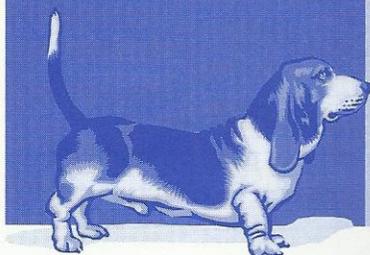
15 h 30 à 19 h 30
FERME LE DIMANCHE A MIDI
LUNDI A MIDI



Les Mousquetaires

Année 2003

A.C.C.A de Dieupentale



Une saison de chasse débute légalement le 1er juillet pour se terminer le 30 juin de l'année suivante.

L'effectif des chasseurs est le même que l'an passé, soit 30 chasseurs. C'est la Société qui établit les permis et les transmet à la Fédération Départementale qui les valide.

L'assemblée Générale a eu lieu le 1er juin 2003 et a fait apparaître une bonne situation financière.

Il a été décidé de fermer la chasse au lièvre pour 3 années vu la rareté de ce gibier et pour en protéger l'espèce.



Le Bureau s'est réuni 2 fois.

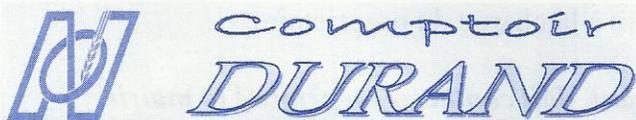
Six chevreuils ont été prélevés et plusieurs renards ont été tués ainsi que de nombreux ragondins.

Deux repas ont été organisés, le 21 septembre et le 16 novembre 2003, et 5 jours de ball-trap ont attiré, malgré la canicule, de nombreux amateurs.

Enfin, 3 lotos ont eu du succès.

C'est grâce à ces activités que la Société a pu lâcher 450 faisans et 230 perdreaux, et le repeuplement effectué en 2002 a été très réussi malgré la chaleur de l'été.

La société adresse ses meilleurs vœux à ses membres et à tous les habitants de la commune.



Le Négoce au service
De l'Agriculture

Siège Social : 1, Avenue de Toulouse - 82600 AUCAMVILLE

☎ 05 63 64 42 00

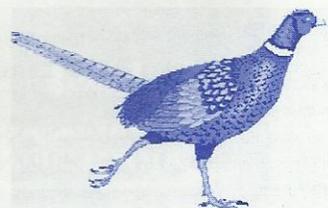
Quatre silos et magasins à votre dispositions :

Grisolles 05 63 67 31 29

Launac 05 61 85 37 44

Fronton 05 61 82 40 50

Dieupentale 05 63 64 35 98



Garderie Municipale



Avec 70 inscrits pour l'année scolaire 2003-2004, la garderie fonctionne « à plein régime » !
L'équipe d'animation reste inchangée : Luce CAMPERGUE, Ludivine NOUAILLES et Annie CUSTODY.

Toutes les vacances scolaires ont été assurés :

Février 2003 : 2 semaines

Pâques- Avril 2003 : 2 semaines (29 enfants)

Juillet 2003—5 semaines (49 enfants)

Les sorties du mercredi de ce mois ont toujours autant de succès car elles permettent aux « habitués » de sortir de la structures et la semaine parait moins longue !

2 juillet : St Nicolas de la Grave (82) - Équitation—Découverte nature

9 juillet : « Youpi-Parc » à Toulouse et détente au bord du lac de Sesquières

16 juillet : Ferme de la Jouglia (82) - Structures gonflables—VTT- Approche des animaux—Jeux divers

23 juillet : Forêt de Montech (82) - Jeu de piste et pique nique au bord du canal

30 juillet : « La Tisarne » à Campsas (82) - Mini-golf- Barbecue préparé par les enfants et l'après-midi kermesse et distribution de cadeaux pour clôturer les vacances.

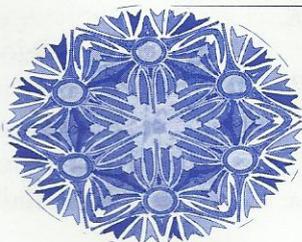
Vacances de Toussaint 2003

Une semaine et demie avec 26 enfants

Pour la seconde fois, les enfants de la garderie participent au Téléthon en vendant leurs « œuvres » fabriqués spécialement pour cette occasion. Le montant est de 186 €.

Les mercredis après-midi voient une augmentation, de l'effectif due aux diverses activités proposées.

Malheureusement, l'arbre de Noël ne sera pas organisé en décembre 2003 car la seule date possible est le lendemain de la fête de l'école maisle Père Noël n'oubliera pas « les écureuils ».



Heures d'ouverture :

Tous les jours d'école :

7 h 30 à 8 h 45—16 h 30 à 18 h 30

Mercredis à partir de midi.

Vacances scolaires.

☎ : 05 63.02.83.18



COMITE DES FETES



P

our l'année 2002, les festivités de Dieupentale se sont déroulées les 4, 5 et 6 juillet.

Cela a débuté le vendredi avec la disco de Top Ambiance pour permettre aux jeunes de s'amuser.

Le samedi matin nous sommes allés voir les Dieupentalais avec une fleur, et nous remercions tous les Dieupentalais de leur accueil car grâce à eux notre volonté est récompensée.

Puis après le concours de pétanque, très disputé a eu lieu le repas « Mountjétado » qui s'est déroulé cette année sur la place de la Poste.

L'orchestre « Destination musette » originaire de Montech a fait danser tout le monde .

Le dimanche, après la messe en musique très appréciée des habitués, c'était l'apéritif concert sur la place de la poste offert aux Dieupentalais.

Puis l'orchestre « Navarro » clôturait la fête de l'année 2002.

La fête de l'an 2004 se déroulera également le premier week-end de juillet soit du 2 au 4 juillet.

Le Bureau



Le groupe scolaire

École de Dieupentale

Jeux de cour : les délégués des élèves de chaque classe (élus) se sont réunis afin de débattre des problèmes relatifs à la vie de l'école.

Il en est ressorti un besoin important dans le domaine des jeux de cour !

En effet, mis à part un ensemble de jeux extérieurs réservés aux petits de la maternelle, tous les jeux de cour qui étaient mis à la disposition des grands ont été enlevés car ils ne répondaient pas «aux normes de sécurité» en vigueur.

La décision a été prise par les élèves de solliciter une aide financière auprès :

- de la municipalité de Dieupentale*
- Des représentants des parents d'élèves de l'école*
- De la directrice de l'école. Cette dernière leur a aussitôt répondu favorablement. La coopérative scolaire participera à l'achat de ces jeux à hauteur de ses moyens !*

Lors du conseil d'école du 7 novembre 2003, la municipalité a déjà informé les élèves que pour des raisons budgétaires, une aide financière pour ces jeux de cour ne serait éventuellement envisageable qu'à partir de la rentrée 2004!

- Les aides éventuelles accordées feront l'objet d'une nouvelle réunion coopérative au cours de laquelle les enfants délégués décideront des modalités d'achat à partir des catalogues spécialisés.*

La classe de neige :

Un projet de sortie en « classe de neige » est actuellement à l'étude, il concernerait la classe des cours moyens. Ce projet prolongerait un ensemble de travaux de classe entrepris avant et après le séjour sur le thème du « milieu montagnard » (faune, flore, météo, sécurité, activités sportives ...)

Le centre retenu serait le chalet « Altitude 2000 » à Porté Puymorens dans les Pyrénées du 1er au 5 mars 2004.

Il faut préciser que les enfants de cette classe ont déjà réfléchi à de multiples actions qu'ils comptent mettre en place pour constituer une « cagnotte » qui permettrait d'amoindrir le coût du voyage.

Monsieur Cayla Jean-Luc, maître des cours moyens



Sortir de l'école pour apprendre. Ici, une sortie dans un milieu urbain : ballade sur la Garonne à Toulouse.

Quoi de neuf à l'école de notre village ?

Cent-cinq enfants ont fait leur rentrée cette année à l'école primaire.

Quarante trois « petits » de la maternelle (de trois ans à cinq ans) et soixante deux « grands » en élémentaire par six enseignants dont deux à mi-temps.

De nombreux projets ont été concoctés par l'équipe enseignante afin que notre école rurale ne soit pas la laissée pour compte par rapport aux écoles urbaines.

Des séances de natation à la piscine de Lavit pour les cours élémentaires et le cours préparatoire (il a bien fallu faire un choix parmi les élèves de l'école, l'effectif autorisé dans le car étant limité).

Des sorties à Montauban, à Toulouse, dans les environs immédiats (bibliothèque, entreprise, usine, théâtre, musée, salon du livre, salon alimentaire, un séjour en classe de neige...). Cette année encore, le petit car municipal va nous permettre de nous déplacer gratuitement. Mais l'année prochaine ? Pouvoir « sortir » avec des élèves quand on est à la campagne devient vite un challenge financier quand il faut payer un transporteur !

Un exemple : Dieupentale/Montauban coûte environ 99 €. (650 Frs) !

Or la plupart des manifestations culturelles ont lieu en « ville » !

Aujourd'hui, on apprend à l'école mais également hors de l'école. L'école évolue sans cesse, les enfants aussi. Tous les moyens sont bons pour éveiller, attiser leur curiosité, donner du « sens ».

Nous bénéficions d'un cadre de vie exceptionnel à l'école : une immense cour, des locaux pour la plupart neufs, trois ordinateurs en moyenne par classe grâce à la (Communauté des Communes et à des dons d'une entreprise privée par l'intermédiaire d'une maman d'élèves).

Nous avons la chance de nous occuper d'élèves agréables, polis, volontaires.

C'est là un avantage des petites écoles rurales!

Depuis deux ans, nous avons mis en place des réunions coopératives auxquelles participent des « délégués » d'élèves élus par leurs camarades. L'apprentissage de la démocratie commence à l'école. Lors de ces réunions, les élèves s'expriment sur leur milieu de vie dans l'école, sur leur souhait, sur leur comportement en classe, dans la cour, à la cantine... Les plus âgés d'entre eux sont invités aux conseils d'école afin de dialoguer avec Monsieur le Maire, son adjoint, les représentants de parents d'élèves élus et l'ensemble des maîtres.

Le fait d'être écoutés les rassure et leur permet de prendre conscience de leur rôle dans l'école, de leurs responsabilités et de leurs droits !

N'oublions pas que l'enfant est, plus que jamais au «centre» du projet éducatif !

La directrice : Mme Roumaseille Brigitte



Un geste de citoyenneté : Élèves du CP/CE1 déposant des fleurs devant le monument aux morts.



SCION DIEUPENTALAIS

En 2003 la société de pêche toujours à la recherche

de solutions pour améliorer la quantité et la qualité du poisson et de satisfaire les pêcheurs, a entrepris de creuser un bassin à coté du lac.

Cette année nous vous donnons rendez-vous !

- Le 16 mai pour notre journée « Pêche à la truite »
- Le 12 juin pour le concours de pêche.

Suite à notre Assemblée Générale qui cette année a été présidée par Monsieur Le Président de la Fédération de Pêche du Tarn & Garonne et de Monsieur JeanBernard LACAZE notre Maire le bureau est le suivant :

COMPOSITION DU BUREAU

Président : Alain LASALLE

Vice-Président : Thierry TAVELLA

Trésorier : Jean-Claude BENABEN

Secrétaire : André DUCASSE

Léon TREFEL

Membres : René SOULIE

Serge BOULET

Ahmed BENALLOUCHE

Maurice GARDES

Serge BOULET

et Marcel VRECH qui a été nommé Garde Pêche pour notre société depuis la fin 2003 par la Fédération de Pêche du Tarn et Garonne.



Le Président

Le Bureau

NOUVEAUX HORAIRES DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Le Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 13 h 30 à 18 h

Le Mercredi de 10 h à 12 h

Le Samedi de 9 h à 12 h

Fermeture le mercredi après-midi et le samedi après-midi.

Horaires d'ouverture du bureau de poste

Fermé le lundi, toutefois, la levée du courrier est assurée.

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi : de 9h30 à 12h00

de 14h00 à 16h00

samedi : de 8h15 à 11h00

Environnement

- Déchets verts : ramassage tous les mercredis et jeudis matin. Il est impératif que les déchets soient mis en sacs ou en fagots n'excédant pas 1 mètre. Pour ceux qui le désirent, vous pouvez les porter au quai de transfert.
- Ferrailles, huiles usagées, « monstres » : Quai de transfert, chemin de Lapeyrière
 - Tél : 05.63.64.49.80
 - Horaires d'ouverture :
 - Fermé le lundi
 - Mardi, mercredi, vendredi : de 8h00 à 12h00
de 13h30 à 17h30
 - Jeudi : de 8h00 à 12h00
 - Samedi : de 8h00 à 12h00
de 13h30 à 16h30
- Gravats : faire appel à un professionnel pour leur évacuation.

Tarifs communaux

- Location de la salle des fêtes
 - aux Dieupentalais sans chauffage 77 €/jour
avec chauffage 106 €/jour
 - aux autres usagers sans chauffage 137 €/jour
avec chauffage 183 €/jour
 - caution pour tous 152 €

Associations

- Association Dieupentalaise Dessin et Peinture
 - Président : Jean-Claude BENABEN – Tél : 05.63.02.50.00
- Association Communale de Chasse Agréée
 - Président : Michel JONGY – Tél : 05.63.02.60.51
- Club des aînés
 - Présidente : Ghislaine FELIPE – Tél : 05.63.02.50.54
- Comité des Fêtes
 - Présidente : Corinne ESPAGNOLLE – Tél : 05.63.02.67.68
- Gym Fizz
 - Renseignements auprès de Corinne ESPAGNOLLE : Tél : 05.63.02.67.68
- La Boule Dieupentalaise
 - Présidente : Christine HADOUX : Tél : 05.63.02.56.86
- Le Scion Dieupentalais
 - Président : Alain LASSALLE – Tél : 05.63.64.44.47
- Club de Tennis
 - Jean-François COULON : Tél : 06.82.51.51.17

- Location de la remorque-benne 20 €/jour
- Divers :
 - Photocopie 0.15 €/feuille
 - Télécopie 2.29 €/feuille
 - Repas de cantine / garderie 2.67 €
 - Heure de garderie 1.00 €
- Adhésion au club de Tennis : 15.24 €

Services et adresses utiles

- Mairie : Tél : 05.63.02.50.00 – Fax : 05.63.02.87.65
- Trésor Public : Place du Parvis Grisolles : Tél : 05.63.67.30.12
- Compagnie Générale des Eaux – rue de Lunel-Grisolles : Tél: 05.63.27.02.50
- EDF/GDF : rue de Lunel-Grisolles : Tél : 05.63.27.12.70
- Point relais ANPE – 9, rue François Faugères-Grisolles : Tél : 05.63.27.05.70

Groupe Scolaire

- École maternelle publique mixte : rue Cap Del Barry – Dieupentale : Tél : 05.63.64.31.73
- École primaire publique mixte : rue Cap Del Barry – Dieupentale : Tél : 05.63.64.34.70

Garderie municipale

- Rue Cap del Barry – Dieupentale : Tél : 05.63.02.83.18

Horaires : Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 7h30 – 8h45
 16h30 – 18h30
 le mercredi vaqué : 7h30 – 18h30

HORAIRES SNCF

Les horaires SNCF pour la région Midi-Pyrénées sont à votre disposition à la mairie.

ASSISTANTES MATERNELLES

NOM	PRENOM	ADRESSE	VILLE	TELEPHONE	ACCUEIL
BURGHARDT	Nathalie	7, Lot. des Boulbènes	82170 DIEUPENTALE	05.63.02.66.18	1
CARLES	Béatrice	55, ch de la Fraysse	82170 DIEUPENTALE	05.63.64.39.91	3+2PS
DEVAY	Michèle	100, ch de Margastau	821700 DIEUPENTALE		2
JAILLOT	Christiane	6, Lot de l'Oliveraie	82170 DIEUPENTALE	06.81.22.44.52	3
LAKSSIOUER	Fatima	28, avenue Général Larroque	82170 DIEUPENTALE	05.63.02.68.71	3 +1 PS
SENE LEBLANC	Sophie	Lot des Cerisiers	82170 DIEUPENTALE	05.63.64.14.50	1
SOUM	Sylvette	2, cité la Boulbène	82170 DIEUPENTALE	05.63.02.55.93	3 +2 PS
TRAUTMAN	Gaëlle	Le presbytère	82170 DIEUPENTALE	05.63.02.75.98	1
VIAL	Nadine	8, Lot des Cerisiers	82170 DIEUPENTALE	05..63.27.70.04	3



**Prochainement ouverture d'un salon de
coiffure mixte à Dieupentale**

« Virginie Coiffure »

